

## Préparateur en pharmacie hospitalière

### Informations sur le concours

Publié le :	02-06-2026
Filière :	Filière médico-technique
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	3
Adresse d'envoi email des candidatures :	
Date du concours :	27-07-2026
A propos du poste :	

Concours organisé dans le cadre des retours d'études promotionnelles.

### Informations sur l'établissement

Nom : CENTRE HOSPITALIER DE CORNOUAILLE QUIMPER CONCARNEAU  
Ville : 29000 Quimper

### Pour candidater

Date limite de candidature : 03-07-2026

Conditions de candidature :

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique articles L.321-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique et être titulaires d'un diplôme, d'un certificat ou d'un titre délivré à la suite d'une formation lui ayant permis d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de cette profession ou d'une autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière accordée aux ressortissants d'un état membre de la Communauté économique européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen.

Pièces à fournir :

**Les candidats doivent joindre en 3 exemplaires, les pièces suivantes :**

- un dossier d'inscription, disponible sur le lien : <https://www.ch-cornouaille.fr/letablissement/> (Rejoignez-nous – présentation des concours – les différents concours),

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre,

- un curriculum vitae sur papier libre, éventuellement accompagné d'attestations d'emploi, mentionnant notamment les actions de formation suivies et éventuellement accompagné des travaux effectués,

**Les candidats doivent joindre en 1 seul exemplaire, les pièces suivantes :**

- une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne,

- la copie du titre de formation mentionné à l'article L.4241-13 du code de la santé publique ou l'autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L.4241-14 du même code,

- un état signalétique des services militaires ou d'une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national,

- un certificat délivré par un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de préparateur en pharmacie hospitalière ; pour les candidats handicapés, un avis de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées compétente attestant que le handicap du candidat est compatible avec l'exercice des fonctions de préparateur en pharmacie hospitalière.

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Madame la Directrice des Ressources Humaines - CH de Cornouaille -

14 bis avenue Yves Thépot - 29107 QUIMPER Cédex